

**CHEMINEMENT RECHERCHE-ÉTUDES
AU PROGRAMME
TECHNIQUES DE LABORATOIRE :
BIOTECHNOLOGIES**



MIS À JOUR : MAI 2022

cégep
de Sherbrooke



Table des matières

1. Objectifs du cheminement recherche-études.....	5
2. Étudiantes et étudiants ciblés par le CRÉ	5
3. Critères d’admissibilité et modalités d’inscription	6
3.1 Étudiante et étudiant du Cégep de Sherbrooke.....	6
3.2 Mentor – Étudiante ou étudiant d’un laboratoire d’accueil	7
4. Coordonnatrice ou coordonnateur du CRÉ	8
5. Mode de fonctionnement	8
5.1 Nombre d’heures de présence en laboratoire requises	8
5.2 Rencontre de groupe et procédure de jumelage	9
5.3 Signature du formulaire d’engagement	9
5.4 Formations préalables : SIMDUT, conduite responsable en recherche et mentorat ...	10
5.5 Début des activités et suivi de la progression	11
5.6 Impossibilité de jumelage.....	11
5.7 Assurabilité des participants et des participantes	11
5.8 Gestion documentaire.....	12
6. Mode de reconnaissance.....	12
7. Interruption du cheminement.....	12
8. Diffusion des travaux.....	13

1. OBJECTIFS DU CHEMINEMENT RECHERCHE-ÉTUDES

Le cheminement recherche-études (CRÉ) s'inscrit dans une initiative de collaboration entre le Cégep de Sherbrooke et les deux universités estriennes (Sherbrooke et Bishop's). Il s'adresse aux étudiantes et aux étudiants inscrits au programme Technologies de laboratoire : biotechnologies (TLB) du Cégep de Sherbrooke.

Un tel cheminement offre aux participants et aux participantes du collégial :

- une occasion unique de contribuer à des projets de recherche en laboratoire universitaire dans le cadre d'un mentorat avec des étudiantes et des étudiants aux cycles supérieurs (maîtrise ou doctorat);
- la possibilité de vivre d'authentiques situations dans des laboratoires de recherche grâce au partage de ressources humaines et matérielles;
- l'occasion de créer des liens entre les apprentissages réalisés en classe et leurs applications en laboratoire de recherche, ce qui a généralement un impact positif sur la motivation, la persévérance et la réussite;
- la possibilité de confirmer ou de développer leur intérêt et leurs aptitudes pour la recherche et pour les études universitaires, d'autant plus qu'un diplôme en TLB donne accès à de nombreux programmes universitaires, autant en sciences appliquées qu'en génie.

Ce cheminement permet également aux étudiantes et aux étudiants universitaires de s'initier à l'encadrement pédagogique, une tâche à laquelle les chercheuses et les chercheurs devront pour la plupart s'adonner durant une grande partie de leur carrière.

Soulignons ici l'existence des passerelles DEC-BAC proposées dans le cadre du Pôle régional en enseignement supérieur de l'Estrie (PRESE). Les participantes et les participants, en voie de devenir des techniciennes et des techniciens hautement qualifiés, constituent donc un potentiel de recrutement intéressant pour les universités partenaires du projet de même que dans les nombreux milieux d'emploi dans le secteur des biotechnologies en Estrie.

2. ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CIBLÉS PAR LE CRÉ

Le CRÉ s'adresse aux personnes qui présentent un intérêt pour la recherche dans le domaine des biotechnologies ou de tout domaine connexe. Il vise plus spécifiquement les étudiantes et les étudiants en deuxième et en troisième année du programme TLB du Cégep de Sherbrooke. En effet, ils et elles ont un bagage de connaissances et de compétences techniques suffisant pour comprendre les projets auxquels ils sont susceptibles de participer et sont en mesure de collaborer aux manipulations dans les laboratoires d'accueil. Les personnes intéressées doivent répondre aux critères d'admissibilité définis à la section 3 pour être éligibles.

Dès leur première session dans le programme, les étudiantes et les étudiants sont sensibilisés à l'existence et au fonctionnement du CRÉ par l'entremise de leurs enseignantes et enseignants dans le cadre de leurs cours. Ils sont invités à assister à des séminaires de recherche animés par les personnes participantes au CRÉ afin de les aider à décider s'ils souhaitent s'y inscrire à partir de la deuxième année.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

3.1 Étudiante et étudiant du Cégep de Sherbrooke

Pour participer au CRÉ, l'étudiante ou l'étudiant en TLB doit répondre aux critères suivants:

- être inscrit à temps plein au programme TLB du Cégep de Sherbrooke;
- avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année du programme;
- avoir reçu un avis favorable de la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ.¹

Elle ou il doit également prévoir une rencontre préalable à son inscription avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ au Cégep de Sherbrooke. L'objectif de cette rencontre vise à :

- valider son intérêt et son engagement envers le CRÉ;
- l'informer des rôles et des responsabilités associés à sa participation;
- répondre à ses questions.

Une fois sa candidature retenue, l'étudiante ou l'étudiant est invité par la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ à remplir le formulaire d'inscription avant la fin avril pour la session d'automne et la fin novembre pour la session d'hiver. Celui ou celle dont la candidature n'est pas retenue est contacté pour lui expliquer les raisons de son refus.

Les inscriptions sont valides pour une session. Une fois dûment complétée, une mention d'engagement est décernée à l'étudiante ou à l'étudiant au moment de la diplomation, tel que décrit à la section 6. De plus, un étudiant ou une étudiante peut participer plusieurs fois au CRÉ selon son intérêt à poursuivre l'expérience.

Il est à noter qu'une bonne compréhension de l'anglais comme langue seconde est un atout. La majorité de la littérature scientifique est rédigée en anglais, et plusieurs étudiantes et étudiants gradués internationaux utilisent l'anglais comme langue de communication au cours de leurs études.

Les rôles et responsabilités des candidats et des candidates au CRÉ sont les suivants :

- Prendre connaissance du mode de fonctionnement du CRÉ, détaillé dans le présent document;
- Participer à la rencontre préalable avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ;
- Remplir le formulaire d'inscription dans les délais prescrits.

Une fois sa candidature retenue, l'étudiant ou l'étudiante doit :

- Participer à la rencontre de groupe en présence des mentors en vue de choisir un projet;
- Signer le formulaire d'engagement au cheminement;
- Compléter les formations préalables requises (SIMDUT et conduite responsable en recherche);
- Suivre la formation à l'intention des mentors et des étudiantes et étudiants;
- Se présenter au laboratoire d'accueil à la date convenue dans la lettre d'entente, et respecter l'horaire de présence établi;

¹ La candidature est préalablement étudiée par la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ afin de vérifier que l'étudiante ou l'étudiant répond bel et bien aux critères d'admissibilité et que sa participation ne compromet pas sa réussite éducative. En cas de besoin, la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'encadrement et l'aide pédagogique individuelle contribueront à l'évaluation.

- Contribuer de façon positive aux travaux de recherche de son mentor;
- Informer rapidement son mentor en cas d'absence imprévue;
- En cas de litige, communiquer rapidement avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ;
- Participer de façon active à la diffusion des travaux scientifiques, tel que décrite dans la section 8 du présent document.

3.2 Mentor – Étudiante ou étudiant d'un laboratoire d'accueil

Pour agir à titre de mentor dans le cadre du CRÉ, l'étudiante ou l'étudiant universitaire doit répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Être inscrit à temps plein au 2^e ou au 3^e cycle à l'Université de Sherbrooke ou à l'Université Bishop's, dans un programme connexe aux biotechnologies tels que³ :
 - Biologie
 - Biochimie
 - Chimie
 - Environnement
 - Génie biotechnologique
 - Génie chimique
 - Immunologie
 - Microbiologie
 - Pharmacologie
 - Sciences de la santé
- Avoir reçu l'approbation de sa directrice ou de son directeur de recherche pour participer au CRÉ. Ceci implique que les grandes lignes du projet ont été établies.

Les rôles et responsabilités du mentor sont les suivants :

- Prendre connaissance du mode de fonctionnement du CRÉ, détaillé dans le présent document;
- Signifier sa participation en remplissant le formulaire d'inscription à l'intention des mentors;
- Préparer un résumé de son projet et le présenter aux participantes et aux participants au CRÉ lors d'une rencontre de groupe en présence de ceux-ci;
- Signer le formulaire d'engagement au cheminement;
- Suivre la formation à l'intention des mentors et des étudiantes et étudiants;
- Accueillir son étudiant ou son étudiante dans son laboratoire à la date convenue dans la lettre d'entente, et respecter l'horaire de présence établi;
- Offrir un encadrement permettant à l'étudiante ou à l'étudiant collégial de contribuer au projet. Ceci inclut donc une planification des tâches qui peuvent être déléguées ou partagées;
- Informer rapidement son étudiant ou son étudiante en cas d'absence ou d'impossibilité de l'accueillir comme prévu;
- En cas de litige, communiquer rapidement avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ;
- Participer de façon active à la diffusion des travaux scientifiques, tel que décrite dans la section 8 du présent document.

³ Cette liste est non exhaustive. D'autres programmes d'études pourraient être éligibles.

4. COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR DU CRÉ

Une enseignante ou un enseignant du programme de TLB agira à titre de coordonnatrice ou de coordonnateur du CRÉ. Ses rôles et ses responsabilités sont les suivants :

- Informer les étudiantes et les étudiants potentiels des critères d'admissibilité et du mode de fonctionnement du CRÉ et répondre à leurs questions;
- Étudier les dossiers des étudiantes et des étudiants pour s'assurer leur admissibilité, et les informer des résultats de l'analyse des dossiers;
- Planifier et procéder aux rencontres préalables avec les étudiantes et les étudiants potentiels;
- Récupérer et traiter les formulaires d'inscription;
- Établir et maintenir les contacts avec les différents laboratoires d'accueil des partenaires universitaires;
- Recevoir les offres de mentorat provenant des laboratoires d'accueil;
- Organiser une rencontre de groupe entre les participantes et les participants et les mentors;
- Jumeler les étudiantes et les étudiants de TLB aux mentors universitaires;
- Relayer l'information quant aux formations SIMDUT et sur la conduite responsable en recherche qui doivent être complétées et assurer un suivi;
- Offrir la formation à l'intention des mentors et des étudiantes et étudiants;
- Effectuer le suivi des équipes en cours de session et, s'il y a lieu, gérer les litiges;
- Organiser des rencontres à mi-parcours pour assurer un suivi de la progression des projets;
- Contribuer à la diffusion des travaux, notamment par l'organisation de séminaires de recherche au Cégep de Sherbrooke.

Les coordonnées de la coordonnatrice ou du coordonnateur du CRÉ sont inscrites dans les formulaires d'inscription.

5. MODE DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente les détails relatifs au fonctionnement d'un partenariat en CRÉ entre une étudiante ou un étudiant participant du Cégep de Sherbrooke et un mentor aux études graduées d'un laboratoire d'accueil universitaire.

5.1 Nombre d'heures de présence en laboratoire requises

Afin de compléter son engagement en CRÉ, un total de 60 heures d'implication est nécessaire de la part de chaque participante ou participant, et décliné en deux aspects :

- Une présence de 45 à 50 heures en laboratoire d'accueil est attendue lors de la session. Ceci correspond à une moyenne d'environ 3 heures par semaine. Le nombre d'heures de présence hebdomadaire peut varier selon l'entente établie entre les deux établissements, tant que le nombre d'heures total est respecté. Une plage horaire libre de quatre heures, fixe dans l'horaire de l'étudiante ou de l'étudiant participant, peut servir à structurer sa présence hebdomadaire.

- Les heures résiduelles pour atteindre les 60 heures requises servent en début de session suivante, pour la préparation et la présentation des résultats. Les détails concernant la diffusion des travaux sont présentés à la section 8.

5.2 Rencontre de groupe et procédure de jumelage

Suite aux inscriptions, une rencontre de présentation des projets est organisée. Les personnes intéressées à devenir mentors peuvent alors faire une courte présentation de leur sujet de recherche aux participantes et aux participants inscrits. Cette rencontre se veut un premier lieu d'échange et sert à présenter les projets proposés et les laboratoires d'accueil offerts.

Par la suite, les participantes et les participants au CRÉ remplissent un court formulaire où ils classent, en ordre d'intérêt personnel, les différents projets qui leur ont été présentés. Il est également possible de signifier qu'un projet ne suscite aucun intérêt. La coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ fait ensuite le jumelage en tenant compte, le mieux possible, des intérêts de chacune et chacun. Les jumelages sont ensuite rendus accessibles à toutes les personnes impliquées.

5.3 Signature du formulaire d'engagement

Lorsque les jumelages sont établis, la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ contacte les participantes et participants, par MIO ou par courriel, pour les informer du résultat du jumelage. Un formulaire d'engagement officiel, annexé à ce message, doit alors être signé et retourné à la coordination du CRÉ. En plus de l'étudiant ou l'étudiante et du mentor, ce formulaire devra être entériné par les personnes-ressources des deux établissements d'enseignement concernés⁴, et doit être signé préalablement au début des activités de mentorat. Des signatures électroniques sont acceptées. La date approximative de début des activités est déterminée à ce moment. Le cas échéant, il sera possible de discuter des modalités de non-divulgaration des résultats et des politiques de propriété intellectuelle en vigueur.

Par la suite, une équipe Teams est créée pour permettre les échanges entre les étudiantes et étudiants de TLB et les mentors, notamment pour :

- Présenter à l'étudiante ou l'étudiant en TLB les grandes lignes du projet de recherche auquel il ou elle participera, ainsi que les attentes à son égard⁵;
- Déterminer les modalités de présence au laboratoire d'accueil afin d'atteindre le nombre d'heures requis pour la session⁶.

⁴ Il s'agit de la coordonnatrice ou du coordonnateur du CRÉ pour le Cégep de Sherbrooke, ainsi que de la superviseure ou du superviseur de recherche du mentor universitaire.

⁵ Des publications scientifiques de référence pourraient être fournies pour l'aider à prendre connaissance du sujet de recherche sur lequel il ou elle travaillera au cours de la session.

⁶ Il s'agit ici de déterminer si la présence hebdomadaire à plage horaire fixe est privilégiée, ou si un autre mode de répartition des heures plus fluide est préférable. Il est important de prévoir, avant le début des activités, un mécanisme clairement établi pour la répartition des heures/semaine et la plage horaire pour la présence au laboratoire d'accueil. L'objectif est d'éviter que le mentor ait à gérer cette logistique en plus de ses propres études graduées et de la présence de l'étudiante ou de l'étudiant collégial. Une structure assez fixe, pour une présence chaque semaine au même moment, est préférable à une formule trop souple, où un arrangement est pris entre le

5.4 Formations préalables : SIMDUT, conduite responsable en recherche et mentorat

De façon à bien préparer les intervenantes et intervenants au CRÉ, trois activités de formation sont prévues. La formation SIMDUT et celle sur la conduite responsable en recherche sont prévues exclusivement pour les étudiantes et étudiants du Cégep de Sherbrooke, alors que la formation en mentorat s'adresse aux étudiantes et étudiants des deux établissements d'enseignement.

Formation SIMDUT

Les participantes et participants au CRÉ devront suivre une formation SIMDUT (*Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail*) avant leur première présence en laboratoire. Cette formation diffère de celle suivie au Cégep de Sherbrooke et est obligatoire dans la majorité des laboratoires de recherche. Elle est offerte en ligne, via le site : <https://www.sstenligne.com/simdut-sgh>, au coût de 10\$, et doit être complétée avant le début des activités de laboratoire.

Les détails relatifs à l'inscription et au déroulement de cette formation seront fournis aux participants et participantes lors de leur rencontre avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ.

Formation sur la conduite responsable en recherche

Le Cégep de Sherbrooke est accrédité pour recevoir des subventions de recherche des organismes provinciaux et fédéraux. Selon le cadre de référence de ces organismes subventionnaires, les établissements doivent s'efforcer de créer un environnement qui favorise l'excellence en recherche et qui incite les chercheurs à agir de façon honnête, responsable, franche et équitable lorsqu'ils cherchent et diffusent de nouvelles connaissances. Pour cette raison, le Cégep a l'obligation de proposer des activités d'information et de sensibilisation en vue des souligner l'importance de la conduite responsable en recherche.

Le Bureau de la recherche veut s'assurer que le thème de la conduite responsable en recherche soit abordé dans les projets où des étudiantes et des étudiants participent à des projets de recherche. Pour ce faire, il a créé une formation disponible sur le site Moodle du Cégep. Il s'agit d'une formation autoportante, c'est-à-dire qu'elle ne nécessite aucune communication entre les étudiant(e)s et l'enseignant. Il faut environ 60 minutes pour la compléter.

Ici aussi, les détails relatifs quant au déroulement de cette formation seront fournis aux participants et participantes lors de leur rencontre avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ.

Formation en mentorat

Les étudiantes et étudiants universitaires qui agiront à titre de mentors auront à suivre une courte formation destinée à leur fournir certaines bases nécessaires pour une collaboration réussie. L'activité aura lieu préalablement au début des activités et se fera en présence des mentors et des étudiantes et étudiants participants au CRÉ. Elle sera sous la responsabilité du service de soutien à l'enseignement et à la recherche (SSER) du Cégep de Sherbrooke. D'une durée prévue

mentor et le mentoré de semaine en semaine. Toutefois, en fonction des périodes d'examen ou d'imprévus, une certaine flexibilité est souhaitable. Les modalités de présence sont ensuite convenues lors de la signature de la lettre d'entente.

d'environ deux heures, cette formation se veut un moment d'échange privilégié entre les différents intervenants impliqués dans le CRÉ.

Les principaux objectifs de l'activité sont les suivants :

- Prendre connaissance des principes généraux du mentorat;
- Discuter des qualités et des attitudes requises pour les mentors et pour les personnes mentorées;
- Discuter des rôles et des responsabilités des mentors et des personnes mentorées;
- Développer les relations entre participants et participantes et les mentors.

5.5 Début des activités et suivi de la progression

Le début de la session en CRÉ a lieu à la date convenue dans le formulaire d'engagement. La participante ou le participant se présente au laboratoire d'accueil avec son équipement de protection individuel (sarrau, lunettes de sécurité, etc.). Une attestation spécifiant que les formations SIMDUT et sur la conduite responsable en recherche ont été complétées sont nécessaires. Un suivi de ses activités par le biais d'un cahier de laboratoire sera exigé. On y trouvera des comptes rendus hebdomadaires des manipulations effectuées et des principaux résultats pertinents obtenus.

Les mentors doivent attester de la présence et de la participation des étudiantes et des étudiants en remplissant un carnet de bord en ligne, où les dates et les heures y sont cumulées.

Vers la mi-parcours, une rencontre individuelle avec les divers intervenants est prévue pour dresser un bilan et assurer le bon déroulement de la session. Si nécessaire, certains correctifs peuvent ainsi être apportés. Le cahier de laboratoire et le carnet de bord servent d'outils pour la rétroaction. À la fin de la session, le cahier de laboratoire est obligatoirement remis au mentor ou au responsable du laboratoire d'accueil.

5.6 Impossibilité de jumelage

Comme il est possible que le nombre de laboratoires d'accueil soit inférieur au nombre de demandes d'inscription, le Cégep et ses partenaires ne peuvent garantir de jumelage pour toutes les étudiantes et tous les étudiants répondant favorablement aux conditions d'admission. Dans un tel cas, une priorité sera accordée aux nouvelles et nouveaux participants, afin de favoriser la participation du plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants au CRÉ.

5.7 Assurabilité des participants et des participantes

Le Cégep de Sherbrooke offre une protection d'assurance aux étudiantes et étudiants participant au CRÉ lors de leurs activités dans les laboratoires d'accueil, au même titre que si ces activités avaient lieu à même les installations du Cégep.

La compagnie d'assurance de responsabilité civile du Regroupement des Cégeps peut défendre toutes personnes autorisées par le Cégep si des dommages sont causés à un tiers dans le cadre des activités d'une institution d'enseignement supérieur (comme une initiative de collaboration entre des institutions d'enseignement supérieures). Le tiers devra intenter des procédures judiciaires contre le Cégep, quantifier ses dommages, et surtout prouver que le Cégep est responsable d'avoir causé ces dommages.

5.8 Gestion documentaire

Tous les documents relatifs au CRÉ sont conservés dans les archives administratives dont la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ est responsable, soit :

- Le formulaire d'inscription pour les étudiants et les étudiantes;
- Le formulaire d'inscription pour les mentors;
- La lettre d'entente;
- Le carnet de bord;
- L'attestation de participation;
- Le dossier relatif à la gestion d'un conflit, s'il y a lieu.

6. MODE DE RECONNAISSANCE

- Une fois le nombre d'heures requis (60) atteint, l'engagement est considéré complété et peut se terminer. Il est essentiel toutefois que la fin de la présence en laboratoire respecte l'entente établie entre les deux parties.
- Le carnet de bord atteste que le nombre d'heures requis est atteint et doit être signé par le mentor et l'étudiante ou l'étudiant participant.
- Un étudiant ou une étudiante qui a complété un engagement de 60 heures en CRÉ se verra attribuer une « mention de reconnaissance à l'engagement étudiant » à son bulletin d'études collégiales dans le domaine scientifique. Pour obtenir cette mention, un formulaire du Cégep doit être rempli avec le détail de sa contribution. Le formulaire est validé par la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ. La candidature est ensuite soumise au Service d'animation socioculturelle du Cégep.
- Il est possible de compléter jusqu'à quatre sessions en CRÉ. Toutefois, aucune reconnaissance supplémentaire ne sera octroyée pour des participations supplémentaires.

7. INTERRUPTION DU CHEMINEMENT

La coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ au Cégep de Sherbrooke peut, en accord avec les intervenants et intervenantes du laboratoire d'accueil, interrompre la participation d'un étudiant ou d'une étudiante:

- EN CAS D'ABSENCES RÉPÉTÉES AU LABORATOIRE D'ACCUEIL
Dans le cas d'une absence sans préavis à la plage horaire prévue, un avertissement sera fait. Si la situation se répète, il pourrait y avoir retrait du laboratoire d'accueil de façon définitive. Par conséquent, la session en CRÉ est interrompue et ne peut être complétée. L'étudiant ou l'étudiante en question ne pourra plus participer au CRÉ.
- EN CAS DE LITIGE IMPORTANT ENTRE L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT ET SON MENTOR
Dans un tel cas, il est de leur responsabilité de prendre contact rapidement avec la coordonnatrice ou le coordonnateur du CRÉ pour lui exposer la problématique. Ce dernier pourra entrer en contact avec les personnes concernées (étudiante ou étudiant, mentor et responsable du laboratoire d'accueil) pour tenter de dénouer la situation. Une décision sera

prise quant à la poursuite ou non de la session. Si la session est interrompue, la possibilité de réinscription de l'étudiante ou de l'étudiant au CRÉ sera évaluée au cas par cas.

▪ EN CAS DE MALADIE OU ABSENCE PROLONGÉE

L'étudiante ou l'étudiant peut se réinscrire en CRÉ lors d'une session subséquente si désiré.

8. DIFFUSION DES TRAVAUX

L'étudiante et l'étudiant en CRÉ s'engage à participer à certaines activités de diffusion scientifique en lien avec ses travaux. L'objectif de ces activités est de développer ses compétences d'organisation, de vulgarisation et de synthèse. Ces présentations servent également à promouvoir le CRÉ dans le programme TLB et à l'externe. Il est prévu de diffuser l'avancement des travaux du projet de recherche à la fin d'un engagement en CRÉ.

Ainsi, une présentation sera faite à toutes les étudiantes et tous les étudiants de première année du programme TLB lors d'un midi-conférence dédié à la recherche. Cette activité sert d'ailleurs de vitrine de promotion pour le CRÉ.

Les présentations pourraient être préparées et présentées conjointement avec les mentors. Cet aspect pédagogique de préparation d'une présentation scientifique serait profitable pour les étudiantes et les étudiants du Cégep en les aidant dans le processus d'élaboration d'une présentation scientifique. Les étudiants gradués auraient pour leur part une occasion de vulgariser leur projet de recherche.

Il est aussi possible que d'autres activités de diffusion des travaux aient lieu à l'université où se trouve le laboratoire d'accueil. Le cas échéant, le format et l'implication de la participante ou du participant au CRÉ pourraient varier. L'objectif ici serait de lui permettre de vivre une expérience enrichissante de présentation à caractère scientifique au niveau universitaire. Voici quelques exemples :

- assister à un séminaire de recherche donné par le mentor;
- participer à une séance de présentation par affiches en compagnie de ce dernier;
- accompagner le mentor dans une autre activité de diffusion scientifique.